

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **SPEED SPRAY**

- Code fds/Révision: 02/17

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Insecticide pour emploi biocide (PT18)

- Emploi de la substance / de la préparation Insecticide pour emploi biocide (PT18)

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Zapi S.p.A.
Via Terza Strada 12
35026 Conselve (Pd)
Italie
Tél. + 39 049 9597737 – Fax + 39 049 9597735

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: techdept@zapi.it

- Service chargé des renseignements: Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

n° ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59
Zapi Tél. +39 049 9597737 (lundi-vendredi de 9:00 à 17:30)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C7 n-alcanes, isoalcanes, cycliques
alcool isopropylique

- Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: **SPEED SPRAY**

(suite de la page 1)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- Indications complémentaires:

Ne pas inhaler le jet et ne pas le vaporiser dans les yeux. Pendant l'emploi, ne pas contaminer aliments, boissons ou récipients destinés à en contenir. Après la manipulation et en cas de contamination, se laver soigneusement avec de l'eau et savon. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Si le produit est utilisé dans des lieux très fréquentés ou dans des chambres à coucher, les aérer suffisamment avant d'y séjourner de nouveau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Interdiction de réutiliser l'emballage. L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT**: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée PBT.- **vPvB**: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée vPvB.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description**: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:		
Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33	Hydrocarbures, C7 n-alcane, isoalcanes, cycliques Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-70%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25	alcool isopropylique Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	30-40%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone Press. Gas (Liq.), H280	1-5%
CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7	oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl (PBO) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	1,06%
CAS: 52315-07-8 EINECS: 257-842-9 Numéro index: 607-421-00-4	Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	0,21%
CAS: 7696-12-0 EINECS: 231-711-6	tétraméthrine Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	0,16%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119480433-40	2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT) Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: SPEED SPRAY

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:

Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des modalités d'exposition spécifique.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

- Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Demander immédiatement conseil à un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient une association de Cyperméthrine, Tétraméthrine et Pipéronyl butoxyde. Ces substances provoquent les suivants symptômes d'intoxication : Cyperméthrine et Tétraméthrine : blocage de la transmission nerveuse.

Pipéronyl butoxyde : -

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Thérapie : symptomatique et de réanimation. En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin et lui montrer cette étiquette.

Contactez le centre anti-poison le plus proche.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun équipement inadapté est connu.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

- **5.3 Conseils aux pompiers** Equipement pour les pompiers conformes aux standards européennes EN469.

- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Equipement pour les pompiers conformes aux standards européennes EN469.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: **SPEED SPRAY**

(suite de la page 3)

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer en proximité du produit.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Réceptacle sous pression. Protéger du soleil et ne pas exposer à température supérieure à 50 °C

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- Préventions des incendies et des explosions:

Consulter le chapitre 6.

Consulter le chapitre 5.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Pendant la manipulation du produit, ne pas contaminer aliments, boissons ou récipients destinés à les contenir.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Conserver à l'abri de toute source de combustion.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Insecticide pour emploi biocide (PT18)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
67-63-0 alcool isopropylique	
VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
124-38-9 dioxyde de carbone	
VME (France)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
OEL (EU)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)	
VLE (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³

- Informations relatives à la réglementation

VME (France): ED 984, 10.2016

OEL (EU): Directives 98/24/EC, 2000/39/EC, 2004/37/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, 2017/164/EU.

- DNEL		
Hydrocarbures, C7 n-alcanes, isoalcanes, cycliques		
Oral	Long terme-effets systémiques	149 mg/kg pc/j (grand public)
Dermique	Long terme-effets systémiques	149 mg/kg pc/j (grand public)
		300 mg/kg pc/j (travailleurs)
Inhalatoire	Long terme-effets systémiques	447 mg/m ³ (grand public)
		2085 mg/m ³ (travailleurs)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: **SPEED SPRAY**

(suite de la page 4)

67-63-0 alcool isopropylique		
Oral	Long terme-effets systémiques	26 mg/kg pc/j (grand public)
Dermique	Long terme-effets systémiques	319 mg/kg pc/j (grand public)
		888 mg/kg pc/j (travailleurs)
Inhalatoire	Long terme-effets systémiques	89 mg/m3 (grand public)
		500 mg/m3 (travailleurs)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)		
Oral	Long terme-effets systémiques	0,25 mg/kg pc/j (grand public)
Dermique	Long terme-effets systémiques	0,25 mg/kg pc/j (grand public)
		0,5 mg/kg bw/d (travailleurs)
Inhalatoire	Long terme-effets systémiques	0,86 mg/m3 (grand public)
		3,5 mg/m3 (travailleurs)
- PNEC		
67-63-0 alcool isopropylique		
Oral	PNEC	160 mg/kg de nourriture (empoisonnement secondaire)
	PNEC	140,9 mg/l (eau douce)
		140,9 mg/l (eau marine)
		2251 mg/l (station d'épuration)
	PNEC	552 mg/kg dw sédiment (eau douce)
		552 mg/kg dw (sédiment (eau marine)
		28 mg/kg dw (sol)
51-03-6 oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl (PBO)		
Oral	PNEC	10 mg/kg de nourriture (oiseau)
		20 mg/kg de nourriture (mammifère)
	PNEC	2,89 mg/l (micro-organismes)
		0,00148 mg/l (eau)
	PNEC	0,0004 mg/kg pp (sédiment)
		0,0980 mg/kg pp (sol)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)		
	PNEC	0,000199 mg/l (eau douce)
		0,00002 mg/l (eau marine)
		0,17 mg/l (station d'épuration)
	PNEC	0,0996 mg/kg (sédiment (eau douce)
		0,00996 mg/kg (sédiment (eau marine)
		0,04769 mg/kg (sol)
		8,33 mg/kg (empoisonnement secondaire)

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

- **Protection des mains:** Pas nécessaire.

- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Consulter le chapitre 6.

- **Mesures de gestion des risques** Suivre les instructions indiquées ci-dessus.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: **SPEED SPRAY**

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales	
- Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Incolore
- Odeur:	Caractéristique
- Seuil olfactif:	Non disponible.
- valeur du pH:	Non disponible.
- Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible.
- Point d'éclair	< 0 °C (riferito a eptano)
- Inflammabilité (solide, gaz):	Gas inflammable.
- Température d'inflammation:	Non disponible.
- Température de décomposition:	Non disponible.
- Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible.
- Propriétés explosives:	Non disponible.
- Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,8 % (V/V)
Supérieure:	9,5 % (V/V)
- Propriétés comburantes	Non disponible.
- Pression de vapeur:	Non disponible.
- Densité:	Non disponible.
- Densité relative	0,768 kg/l
- Densité de vapeur:	Non déterminée.
- Taux d'évaporation:	Non déterminée.
- Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Partiellement soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminée.
Cinématique:	Non déterminée.
- 9.2 Autres informations	Pression à 20 °C = 5-6 bar

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

Le produit n'a aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage et manipulation.

- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et si utilisé selon les recommandations.

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: **SPEED SPRAY**

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Récipient sous pression: peut exploser si chauffé.
Récipient sous pression: ne pas percer ou brûler, même après son utilisation.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Hydrocarbures, C7 n-alcane, isoalcanes, cycliques		
Oral	LD50	>8 ml/kg pc (rat) (Read across)
Dermique	LD50	2800-3100 mg/kg pc (lapin) (Read across)
Inhalatoire	LC50/4h	>23,3 mg/l (rat) (Read across)
67-63-0 alcool isopropylique		
Oral	LD50	5840 mg/kg pc (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	16,4 ml/kg pc (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/6h	>10000 ppm (rat) (OECD 403 (vapeur)) En raison de la narcose transitoire et des effets de sédation accusés par le système nerveux central liés à la concentration, la substance est classée comme STOT, exposition unique, H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges, selon les critères de classification du CLP
51-03-6 oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl (PBO)		
Oral	LD50	4570 mg/kg pc (rat - mâle)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg pc (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	> 5,9 mg/l (rat)
52315-07-8 Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60		
Oral	LD50	500 mg/kg pc (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg pc (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	3,28 mg/l (rat) Poudres et brumes
7696-12-0 tétraméthrine		
Oral	LD50	>2000 mg/kg pc (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg pc (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>5,63 mg/l (rat)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)		
Oral	LD50	>2930 mg/kg pc (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg pc (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	RD50	59,7 ppm (souris) 30 min.

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion cutanée/irritation cutanée	
67-63-0 alcool isopropylique	
Irritation cutanée	(Lapin et cochon d'Inde) Non irritant
Provoque une irritation cutanée.	
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
67-63-0 alcool isopropylique	
Irritation oculaire	(Lapin) (OECD 405) Provoque une grave irritation des yeux. Étude complétée au jour 14; réversibilité complète observée au jour 21.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: SPEED SPRAY

(suite de la page 7)

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
67-63-0 alcool isopropylique		
sensibilisation cutanée	(cobaye) (OECD 406)	Non sensibilisant (test de Buehler)
7696-12-0 tétraméthrine		
sensibilisation cutanée	Non sensibilisant (test de Buehler)	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
- Toxicité par administration répétée		
Hydrocarbures, C7 n-alcane, isoalcane, cycliques		
Inhalatoire	NOAEC	1600 mg/m3 (rat)
67-63-0 alcool isopropylique		
Inhalatoire	NOAEL	5000 ppm (rat) L'exposition des rats à la vapeur pendant 104 semaines a provoqué des signes cliniques de toxicité (hypoactivité, manque de réflexes et/ou narcose), de modification du poids corporel et des modifications rénales (diminution de l'osmolalité et augmentation du volume total et/ou protéique).
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)		
- Mutagénicité sur les cellules germinales		
67-63-0 alcool isopropylique		
Mutagénicité <i>in vitro</i>	(Ovaire de hamster chinois) (OCDE 406) Test de mutation génique sur cellules de mammifères (avec et sans activation métabolique): négatif. (<i>salmonella typhimurium</i>) (OCDE 471) Test de mutation inverse bactérienne (avec et sans activation métabolique): négatif	
74-98-6 propane		
Mutagénicité <i>in vitro</i>	(salmonella typhimurium) Aucun signe d'action mutagène (test d'Ames - OECD 471).	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
- Cancérogénicité		
67-63-0 alcool isopropylique		
Inhalatoire	NOEL	5000 ppm (rat et souris) (OECD 451 (vapeur))
52315-07-8 Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60		
	NOAEL	5 mg/l (animal / mâle) Orale, chronique, 2 ans
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
- Toxicité pour la reproduction		
67-63-0 alcool isopropylique		
Oral	NOAEL - toxicité pour le développement	480 mg/kg pc/j (lapin) (OECD 414) 400 mg/kg pc/j (rat) (OECD 414)
	NOAEL - parental	500 mg/kg pc/j (rat) (OECD 416 - 2 générations)
	NOAEL - maternelle	240 mg/kg pc/j (lapin) (OECD 414) 400 mg/kg pc/j (rat) (OECD 414)
	NOAEL	853 mg/kg pc (rat) (OECD 415 - 1 génération)
	NOAEL - pour la reproduction	1000 mg/kg pc (rat) (OECD 416 - 2 générations)
	74-98-6 propane	
	NOAEL - parental	21,641 mg/l (OECD TG 422)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)		
Oral	NOAEL - toxicité pour le développement	100 mg/kg pc/j (rat)
	NOAEL	500 mg/kg pc (rat)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: **SPEED SPRAY**

(suite de la page 8)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)	
Oral	NOAEL 25 mg/kg pc/j (rat) L'exposition à long terme à la substance peut entraîner des modifications fonctionnelles et histologiques dans les poumons, le foie, les reins et la thyroïde. Dans le cas d'une exposition orale chronique, l'organe cible est le foie et la thyroïde est la cible indirecte. Les doses supérieures à NOAEL impliquent une hyperactivité thyroïdienne, une hypertrophie du foie et l'induction de différentes enzymes hépatiques. Étant donné que la NOAEL dérivée de l'étude chronique est de 25 mg / kg pc / j, la substance n'est pas classée comme «toxique pour un organe cible - exposition répétée»

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques****- 12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:	
Hydrocarbures, C7 n-alcanes, isoalcanes, cycliques	
EC50/72h	12 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (Read across)
LC50/96h	>13,4 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	3,2 mg/l (daphnia magna) (Read across)
67-63-0 alcool isopropylique	
EC50/24h (statique)	9714 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
LC50/96h (dynamique)	9640 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)
LC50/24h (statique)	>10000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
Seuil de toxicité - 16h (statique)	1050 mg/l (pseudomonas putida) (DIN 38412-8)
Seuil de toxicité – 7j (statique)	1800 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
51-03-6 oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl (PBO)	
EC50/72h	3,89 mg/l (senastrum capricornutum)
LC50/96h	3,94 mg/l (cyprinodon variegatus)
EC50/48h	0,51 mg/l (daphnia magna)
NOEC	0,053 mg/l (cyprinodon variegatus)
	0,030 mg/l (daphnia magna)
	0,824 mg/l (senastrum capricornutum)
52315-07-8 Cypermethrin cis/trans +/- 40/60	
ErC50/72h	>0,1 mg/l (senastrum capricornutum)
LC50/96h	0,0028 mg/l (salmo gairdneri)
NOEC/34 j	0,00003 mg/l (pimephales promelas)
EC50/48h	0,0003 mg/l (daphnia magna)
NOEC	0,00004 mg/l (daphnia magna)
7696-12-0 tétramethrine	
EC50/72h	1,36 mg/l (scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	0,033 mg/l (brachydanio rerio)
EC50/48h	0,47 mg/l (daphnia magna)
NOEC	0,72 mg/l (scenedesmus subspicatus)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)	
EC50/21 j	0,096 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC50/3h	>10000 mg/l (boue activée)
EC50/72h	>0,24 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50/24h	1,7 mg/l (Tetrahymena pyriformis) Basé sur l'inhibition de la croissance.
IC50/72h	>0,4 mg/l (desmodesmus subspicatus)
LC0/96h	≥ 0,57 mg/l (danio rerio)
LC50/96h	1,1 mg/l (oryzias latipes)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: SPEED SPRAY

(suite de la page 9)

NOEC/30 j	0,053 mg/l (oryzias latipes) (OECD 210)
LOEC/30 j	0,14 mg/l (oryzias latipes) (OECD 210)
NOEC/21 j	0,069 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
NOEC/72h	0,24 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	0,48 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
- 12.2 Persistance et dégradabilité	
Hydrocarbures, C7 n-alcanes, isoalcanes, cycliques	
Biodegradabilité	98 % (28 jours)
67-63-0 alcool isopropylique	
Biodégradation dans l'eau	53 % (Méthode UE C.5) 5 jours (consommation d'O ₂). Rapidement biodégradable
51-03-6 oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl (PBO)	
Biodegradabilité	Pas rapidement biodégradable.
7696-12-0 tétraméthrine	
Biodegradabilité	20 % (28 jours) Basé sur la mesure de la BOD. Modérément biodégradable.
Solubilité dans l'eau	0,25 mg/l (20 °C)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT)	
Biodégradation dans l'eau	4,5 % (28 jours) Pas facilement biodégradable (OECD 301C - Biodégradabilité facile: Test MITI modifié)
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
51-03-6 oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl (PBO)	
Coefficient de partage octanol-eau	log Kow = 4,8 (pH=6,5, 20 °C).
52315-07-8 Cyperméthrin cis/trans +/- 40/60	
Facteur de bioconcentration	(salmo gairdneri) BCF = 1204 mg/l
Coefficient de partage octanol-eau	log Kow = 5,3 - 5,6 (25 °C)
7696-12-0 tétraméthrine	
Coefficient de partage octanol-eau	Log Kow > 4,09
- 12.4 Mobilité dans le sol	
7696-12-0 tétraméthrine	
Coefficient de partage du carbone organique	Log Koc = 3,3-3,4 (sol / eau). Les valeurs de Koc (2045, 2754) indiquent que la substance est immobile et reste principalement dans le sol.

- Effets écotoxiques:

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Très toxique pour organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

- **PBT:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée PBT

- **vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée vPvB.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****- 13.1 Méthodes de traitement des déchets****- Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017






Révision: 04.08.2017

Nom du produit: SPEED SPRAY

(suite de la page 10)

Éliminer conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets.

- Emballages non nettoyés:- **Recommandation:** Éliminer conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets.*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG	AEROSOLS (Cypermethrin cis/trans +/- 40/60, HEPTANES), MARINE POLLUTANT
- IATA	AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR	
	
- Classe	2 5F Gaz.
- Étiquette	2.1
- IMDG	
	
- Class	2.1
- Label	2.1
- IATA	
	
- Class	2.1
- Label	2.1
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : oxyde de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle et de 6-propylpiperonyl (PBO), Hydrocarbures, C7 n-alcanes, isoalcanes, cycliques
- Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Attention: Gaz.
- Indice Kemler:	-
- No EMS:	F-D,S-U
- Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: **SPEED SPRAY**

(suite de la page 11)

-	Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
- Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Évaluation de la sécurité chimique

Pour un emploi approprié du produit, suivre les indications mentionnées dans l'étiquette.

- Directive n° 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

- Directive SEVESO

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3 (entrée en vigueur le 1er juin 2015) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1421	Installation de remplissage d'aérosols inflammables de catégorie 1 et 2. 1. Aérosols inflammables, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. Lorsque le remplissage dépasse 1 000 unités par jour 2. Aérosols inflammables non visés par le point 1 et contenant des liquides inflammables de catégorie 2 et 3, le débit maximal de l'installation étant supérieur ou égal à 100 m ³ /h	A A	1 1
3440	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits phytosanitaires ou de biocides	A	3
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant 1. Supérieure ou égale à 5 000 t 2. Supérieure ou égale à 500 t et inférieure à 5 000 t <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</i>	A D	1

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: SPEED SPRAY

(suite de la page 12)

4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : <ol style="list-style-type: none"> 1. Supérieure ou égale à 100 t 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t <i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t.</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.</i>	A DC	1
------	---	---------	---

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement. Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Type de produit 18 : insecticide, aérosol (AE) destiné à une utilisation par le grand public et les professionnels.

N° Inventaire : 24646. Responsable de la mise sur le marché : Zapi S.p.A. via Terza Strada 12 – 35026 Conselve (Pd) Italie, tél. +39 049 9597737

Substances actives :

Butoxyde de pipéronyle (CAS n°51-03-6) : 1.06% m/m

Cyperméthrine (CAS n°52315-07-8) : 0.21% m/m

Tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0.16% m/m

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003 en cas de risque non faible.

- Règlement (CE) n°1907/2006 ANNEXE XIV : LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION

Le mélange ne contient aucune substance listée dans l'annexe XIV.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Aucune.

- Règlement (CE) n° 1005/2009: substances qui appauvrissent la couche d'ozone Aucune.

- Règlement (CE) n° 850/2004: polluants organiques persistants Aucun.

- Substances listées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC): Aucune

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : aucune donnée n'est non disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'impression: 04.08.2017

Révision: 04.08.2017

Nom du produit: SPEED SPRAY

(suite de la page 13)

- Acronymes et abréviations:

RD50: Respiratory Decrease, 50 percent
 LC0: Lethal concentration, 0 percent
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 IC50: Inhibitory concentration, 50 percent
 NOAEL: No Observed Adverse Effect Level
 EC50: Effective concentration, 50 percent
 EC10: Effective concentration, 10 percent
 LL0: Lethal Load, 0 percent
 AEL: Acceptable Exposure Limit
 LL50: Lethal Load, 50 percent
 EL0: Effective Load, 0 percent
 EL50: Effective Load, 50 percent
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern vPvB:
 very Persistent and very Bioaccumulative
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- Références

- Assessment Report on the active substance PBO (available at ECHA website);
- Directives 75/324/CEE et 10/2013/UE et successives adaptations;
- Assessment Report on the active substance Cipermethrin cis/trans +/-40/60 (available at ECHA website);

- Sources

1. Directive 1999/45/CE et successives adaptations
2. Directive 67/548/CEE et successives adaptations
3. E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)
4. Directive 2006/8/CE
5. Règlement 1907/2006/CE et successives adaptations
6. Règlement (CE) 1272/2008 et successives adaptations
7. Règlement (UE) 2015/830
8. Règlement (UE) 528/2012
9. Règlement (CE) 790/2009 (1ère ATP CLP)
10. Règlement (UE) 286/2011 (2ème ATP CLP)
11. Règlement (UE) 618/2012 (3ème ATP CLP)
12. Règlement (UE) 487/2013 (4ème ATP CLP)
13. Règlement (UE) 944/2013 (5ème ATP CLP)
14. Règlement (UE) 605/2014 (6ème ATP CLP)
15. Règlement (UE) 1221/2015 (7ème ATP CLP)
16. Directive 2012/18/UE (Seveso III)
17. ECHA web site

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**